

rapport **D'ACTIVITÉ** **2023**



SOMMAIRE

5

INTRODUCTION

6

MISSION DU CAWAB

7

FONCTIONNEMENT DU COLLECTIF

Les membres et instances du CAWaB

12

ACTIONS & PROJETS 2023

Priorités stratégiques

Politique transversale

L'accessibilité de la chaîne du déplacement

L'accessibilité des bâtiments et espaces ouverts au public

L'accessibilité de la communication et du numérique

L'accessibilité des élections

L'accessibilité des soins

L'accessibilité du logement

27

COMMUNICATION DU CAWAB

Les canaux de communication

30

COMPTES ANNUELS 2023

Rentrées

Dépenses

31

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

INTRODUCTION

Le rapport d'activité du Collectif Accessibilité Wallonie Bruxelles présente un aperçu de ses travaux de l'année 2023, détaillant les diverses actions et projets entrepris durant l'année.



En 2023, le CAWaB a défini ses priorités stratégiques pour une réelle inclusion des personnes en situation de handicap, se concentrant sur :

- L'accessibilité des bâtiments et espaces ouverts au public
- L'accessibilité de la chaîne du déplacement
- L'accessibilité de la communication

Ces priorités ont été présentées aux principaux partis politiques dans le but de les encourager à les intégrer dans leurs programmes électoraux.

Parallèlement, le CAWaB a entamé la réalisation d'un memorandum complet en concertation avec ses membres, définissant l'ensemble des revendications communes au Collectif.

Le rapport se divise en plusieurs sections spécifiques, chacune dédiée à un aspect clé de l'accessibilité :

- La chaîne du déplacement : initiatives et projets visant à rendre les transports et la mobilité plus accessibles.
- Les bâtiments et espaces publics : mesures pour améliorer l'accès aux infrastructures.
- La communication et le numérique : efforts pour rendre les informations et technologies accessibles à tous.
- Les élections : actions pour garantir une participation équitable lors des scrutins.
- Les soins : initiatives pour améliorer l'accès aux services de santé.
- Le logement : stratégies pour rendre le logement accessible.

La communication du CAWaB est également détaillée, incluant les campagnes d'emailing, les sites web, les activités sur les réseaux sociaux, ainsi que les relations avec la presse et les médias.

Ce rapport reflète l'engagement quotidien du CAWaB, qui oeuvre à l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap à Bruxelles et en Wallonie, avec la coopération de ses membres et partenaires.

MISSION DU CAWAB

Les membres du CAWaB se mobilisent pour défendre et promouvoir l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap dans l'esprit de la **Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées** auprès des responsables politiques, des pouvoirs publics et des opérateurs publics et privés. Ensemble, ils militent pour une société accessible qui garantit l'autonomie, l'inclusion et l'épanouissement de toutes et tous.



Dans une dynamique permanente de concertation, le CAWaB s'appuie sur l'expertise et l'expérience de ses membres. Pour maximiser l'impact de ses actions, le CAWaB suit des priorités stratégiques. Il met en œuvre des initiatives au bénéfice du plus grand nombre qui favorisent des changements structurels et durables.

Pour atteindre ses objectifs, le CAWaB utilise notamment les leviers d'action suivants : sensibilisation, plaidoyer politique, définition, validation et diffusion de référentiels, action en justice, représentation...

Le Collectif joue un rôle essentiel en soutenant le travail de plaidoyer de ses membres. Il n'intervient cependant pas au niveau local et ne se substitue pas à l'action de ses membres. Par conséquent, le CAWaB ne fournit pas de conseils techniques ni d'audits d'accessibilité et ne traite pas les demandes ou signalements individuels.

Animés par leur engagement solidaire, les membres du CAWaB œuvrent pour bâtir un avenir accessible et inclusif pour toutes et tous.

FONCTIONNEMENT DU COLLECTIF

Le CAWaB, Collectif Accessibilité Wallonie Bruxelles, a été créé en 2006 sous la forme d'une association de fait. Les associations se réunissaient régulièrement pour traiter les actions qu'elles souhaitent mener collectivement. En 2016, une asbl a été constituée et depuis 2017 une équipe de permanents est en place pour assurer la gestion journalière des actions du Collectif et le représenter auprès de ses interlocuteurs.

Les membres et instances du CAWaB

Le CAWaB (Collectif Accessibilité Wallonie Bruxelles) fédère des organisations représentatives de personnes en situation de handicap, des prestataires de services à destination des personnes en situation de handicap, ainsi que des associations spécialisées en accessibilité universelle. Fin 2023, le CAWaB comptait 21 associations membres.

Membres effectifs

ABMM

Association Belge contre les Maladies neuro-Musculaires

ACCESS-I**ALTÉO****AMT CONCEPT**

Accès et Mobilité pour Tous

ACCESSANDGO-ABP**ESENCA**

ex ASPH - Association Socialiste de la Personne Handicapée

ATINGO**EQLA****FFSB**

Fédération Francophone des Sourds de Belgique

GEH

Groupe d'Entraide aux Hémiplegiques

INCLUSION**INFO-SOURDS****LIGUE-BRAILLE****ŒUVRE FÉDÉRALE LES AMIS DES AVEUGLES ET MALVOYANTS****PASSE LE MESSAGE À TON VOISIN****PASSE MURAILLE****PLAIN-PIED****SISW**

Service d'Interprétation des Sourds de Wallonie

Membres adhérents

ACSEH

Association des Centres et Services Bruxellois pour Personnes en situation de Handicap

APEDAF

Association de Parents d'Enfants Déficients Auditifs Francophones

LIGUE BELGE DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES

Les 21 associations membres



Composition du Conseil d'Administration

Au 31 décembre 2023, le CA était constitué de :



Nicolas BODART



Jean-Marie HUET
Vice-Président



Joël NICOLAÏ
Trésorier



Vincent SNOECK



Stéphanie DEMARTIN



Ouïam MESSAOUDI



Nino PEETERS
Président



Pascale VAN DER BELEN

Composition de l'équipe permanente

Au 31 décembre 2023, l'équipe permanente était constituée de :



Mathieu ANGELO
Directeur



Pierre GENTY
Chargé de projets Mobilité



Marilou THIEREN
Assistante de direction



Frédérique PINTUS
Chargée de communication

La concertation avec les membres du CAWaB

Le travail du Collectif repose sur les retours de terrain, l'expérience et l'expertise des associations membres. Pour assurer cette concertation, chaque membre désigne au sein de son organisation, un « référent CAWaB » qui s'engage à participer aux réunions et à répondre aux sollicitations du Collectif. La personne référente peut s'appuyer sur ses collègues ou les bénéficiaires de son association pour alimenter les avis, les positions et les actions du CAWaB.

Au cours de l'année 2023, les référents des associations membres se sont réunis quatre fois en réunion plénière. Ces réunions permettent aux membres du CAWaB d'échanger sur les sujets de fonds et d'actualités, et d'alimenter ses avis et positions sur base des retours de terrain et de l'expertise des membres. Certaines discussions ont été approfondies au sein de groupes de travail et par l'équipe permanente.

Deux Assemblées Générales ont eu lieu, l'une en présentiel en juin et l'autre en distanciel en décembre, et le Conseil d'Administration s'est réuni à trois reprises pour guider les orientations stratégiques de l'association.



ACTIONS & PROJETS 2023

L'accessibilité étant transversale à de nombreuses compétences, le CAWaB traite de nombreuses thématiques. En 2023, le CAWaB a concentré ses efforts sur plusieurs fronts, mobilisant l'expertise de ses membres dans divers projets.



Priorités stratégiques

En 2022-2023, Le CAWaB a pris le temps de redéfinir ses priorités stratégiques. Parmi toutes les thématiques touchant à l'accessibilité et sur lesquelles le Collectif est actif, le CAWaB a décidé d'être particulièrement proactif autour de trois besoins essentiels permettant de viser une réelle inclusion des personnes en situation de handicap :

- L'accessibilité des bâtiments et espaces ouverts au public
- L'accessibilité de la chaîne du déplacement
- L'accessibilité de la communication

Ces priorités ont été rédigées dans une brochure « **Les 3 priorités du CAWaB pour une société accessible** » distribuée à tous les interlocuteurs du CAWaB et mise en ligne sur le site internet.

Nous avons rencontré les Centres d'Études ou responsables des programmes des partis politiques PS, DéFi, MR, Ecolo, CD&V et Les Engagés pour leur présenter ces priorités et les inviter à les intégrer dans leurs programmes en vue des élections de juin 2024.

Mémoire

En parallèle, nous avons travaillé à la rédaction de notre mémorandum en préparation de la prochaine législature. Nous avons coordonné des réunions de concertation thématiques avec nos membres. L'objectif était de définir des revendications communes à l'ensemble de notre réseau dans chaque domaine d'action du CAWaB.

Politique transversale

Dans l'objectif de défendre l'accessibilité de manière transversale aux politiques régionales, le CAWaB est membre du Conseil Bruxellois de la Personne Handicapée et du Conseil Consultatif Wallon de la Personne Handicapée (CCWPSH). Nous intervenons de façon régulière pour alimenter les avis de ces instances.

Bruxelles - Handistreaming

Le 1er décembre 2022, le gouvernement bruxellois a adopté son **premier plan Handistreaming** qui proposait 44 actions transversales concrètes visant à améliorer la prise en compte de la dimension du handicap dans toutes les politiques régionales tant lors de leur élaboration, de leur mise en œuvre que de leur évaluation.

La mission d'accompagnement du CAWaB a été prolongée jusqu'au 30 juin 2023 en vue de conseiller les cabinets et administrations dans la mise en œuvre de ces actions. Un rapportage et une première évaluation ont également été réalisés.

Wallonie - Plan Accessibilité Wallon (PAW)

Fin janvier 2023, le **Plan Accessibilité Wallon** a reçu l'approbation du Gouvernement. La première action de ce plan prévoit la réalisation d'un décret qui devra, d'une part, imposer progressivement l'accessibilité des bâtiments ouverts au public et des événements et d'autre part, définir la communication inclusive.

Le CAWaB a été consulté en amont de la rédaction du plan en vue de définir les besoins, et a été impliqué dans deux groupes de travail créés suite à son approbation pour avancer sur les différents volets du projet de ce décret « Accessibilité ».

L'accessibilité de la chaîne du déplacement

Les membres du CAWaB font de l'accessibilité des transports en commun et de la mobilité une priorité majeure.

Le CAWaB milite auprès des responsables politiques et demande de :

- Fixer réglementairement une échéance pour la mise en accessibilité de la chaîne du déplacement.
- Programmer la mise en accessibilité progressive de la voirie piétonne et du système de transport dans son ensemble : arrêts de transport en commun, matériel roulant, formation du personnel et services d'assistance, information à quai et à bord, achat de tickets...
- Proposer une alternative au déplacement à toute personne qui rencontre des obstacles ou qui ne peut accéder au réseau de transport régulier



En parallèle à ces revendications législatives, le CAWaB suit de près, à Bruxelles et en Wallonie, les plans d'action visant à rendre les réseaux de bus, trams et métro accessibles, en collaboration avec les opérateurs de transport, les administrations et les Ministres de la Mobilité.

Au niveau fédéral, le CAWaB interpelle et sensibilise également les décideurs ainsi qu'Infrabel et la SNCB pour que les budgets et les investissements liés dans les chemins de fer permettent une accessibilité autonome réseau à moyen et long terme.

L'accessibilité de l'espace public, et en particulier des trottoirs, des revêtements et traversées piétonnes est aussi une priorité pour le Collectif. Les questions liées aux obstacles sur l'espace public sont également traitées par les membres au sein du CAWaB : engins de micromobilité partagés, terrasses, chantiers...

De plus, le CAWaB défend le droit au stationnement, élément essentiel dans la chaîne du déplacement pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

Enfin, il milite pour une amélioration de l'accessibilité et la disponibilité des Taxis pour tous.

Fédéral

TRANSPORT FERROVIAIRE

Un nouvel organe d'échanges a vu le jour en 2023: la plateforme d'information et de dialogue sur l'accessibilité du rail. Elle rassemble le Cabinet du ministre de la Mobilité (Georges Gilkinet), la SNCB, Infrabel, le CSNPH, Unia, le SPF Mobilité, KVG, DITO et le CAWaB. L'objectif est d'échanger sur le suivi de l'accessibilité du transport ferroviaire. Le Cabinet et le SPF Mobilité piloteront désormais cette structure qui se réunira tous les quatre mois et qui vise avant tout à informer les acteurs sur les projets en cours.

D'autre part, le CAWaB siège désormais au CCFV (Comité consultatif des voyageurs ferroviaires). Son rôle sera d'alimenter les avis à destination du ministre de la Mobilité, de la SNCB et d'Infrabel pour défendre l'accessibilité du transport ferroviaire.

En 2023, le CAWaB a à nouveau interpellé la SNCB et le Cabinet du Ministre concernant le manque d'accessibilité du réseau ferroviaire, et en particulier le besoin de développer rapidement le service d'assistance. En effet,

la majorité des gares dites «accessibles» n'offrent pas de service d'assistance. Il n'est dès lors pas possible pour une personne en situation de handicap de franchir l'espace entre le quai et le train, et donc d'embarquer dans les trains !

Par ailleurs, suite à l'adoption du **nouveau Contrat de Service Public (CSP) de la SNCB** et le Contrat de Performance d'Infrabel pour la période 2023-2032, le 23 décembre 2022, le CAWaB a publié **une analyse des dispositions relatives à l'accessibilité**.

Enfin, dans le cadre d'un nouveau projet d'acquisition de matériel roulant (prévu pour être mis en circulation vers 2032) la SNCB a consulté le CAWaB pour contribuer à la définition du concept et la rédaction du cahier des charges en vue de viser la mise en service de trains accessibles en autonomie.

CONTRÔLE DU STATIONNEMENT PAR SCANCAR

Les administrations fédérales travaillent sur **une application nationale** pour pallier le **problème du contrôle de stationnement par la scancar**. Le CAWaB a été invité à exprimer les besoins des personnes en situation de handicap dans ce contexte.

Bruxelles

Le CAWaB participe activement à l'ensemble des réunions de la Commission Régionale de la Mobilité et aux sous-sections PMR et Modes Actifs. Ce qui représente près de 25 réunions par an.

Le CAWaB est également membre de la Taskforce Accessibilité (TF). En amont de ces réunions, nous rencontrons la STIB et Bruxelles-Mobilité afin de prendre connaissance de l'état d'avancement détaillé des différentes actions du Plan Stratégique de Mise en Accessibilité (PSMA).

Nous rencontrons régulièrement le Cabinet de la Ministre bruxelloise de la Mobilité, pour des réunions de suivi (bilatérales ou en présence de BM/STIB) des nombreux projets en lien avec l'accessibilité.

Le CAWaB a également sensibilisé les collaborateurs de la Ministre dans le cadre d'une « mise en situation » de la Ministre et de son équipe le 1er juin 2023.

STIB

Fin décembre 2023, la STIB et la Région Bruxelloise ont signé un nouveau contrat de service public 2024-2028. Dans ce cadre, le CAWaB a été consulté à différentes reprises par le Cabinet de la Ministre afin de **témoigner des besoins et objectifs à fixer en matière d'accessibilité**.

Par ailleurs, et suite à nos interpellations, la STIB a **révisé le fichier de suivi du Plan Stratégique de Mise en Accessibilité (PSMA)** pour garantir un suivi plus concret et mesurable des actions visant à rendre le réseau accessible. Une analyse comparative entre l'ancienne et la nouvelle version a été effectuée par nos soins afin de s'assurer de la continuité des actions entreprises.

Le CAWaB a également été **consulté régulièrement sur la mise en œuvre des actions du plan**, entre autres sur l'amélioration du fonctionnement des ascenseurs, la communication du niveau d'accessibilité des guichets, l'accessibilité des automates de ventes de tickets, le nouveau règlement Taxibus...

Nos efforts de lobbying durant la Taskforce ont également abouti à une **décision d'acquisition de façades de quais de plain-pied pour le futur métro automatisé**, facilitant ainsi l'accès aux personnes à mobilité réduite.

La STIB et la Région ont développé **Floya, une application rassemblant divers modes de transports à Bruxelles**.



Le CAWaB a interpellé les partenaires (STIB et Région) en relevant le manque d'accessibilité de l'application et l'absence d'informations relatives à l'accessibilité de l'offre de transport. L'évolution devrait à l'avenir intégrer les informations demandées, dans un format accessible.

Au niveau de l'aménagement des quais en surface, une nouvelle pratique est apparue ces dernières années. Afin de garantir la circulation des cyclistes lorsque des arrêts de trams sont construits, les cheminements cyclables sont placés en nez de quai, devant l'abri. Le CAWaB et les représentants des piétons se mobilisent contre ce type d'aménagements.

La Région a dès lors chargé le Centre de Recherches Routières (CRR) de rédiger des recommandations pour la bonne intégration des cheminements cyclables en présence de quais de tram. Un groupe de travail, comprenant le CAWaB, a été constitué et a observé les interactions entre cyclistes et piétons aux arrêts concernés. En parallèle, Brulocalis et Bruxelles Mobilité ont organisé un voyage d'études à Berlin, axé sur les aménagements cyclistes et piétons, les hubs de mobilité, la micromobilité et la gestion des bornes de recharge électrique, entre autres sujets. **Le CAWaB a participé à ce voyage**, aux côtés d'autres acteurs et d'un représentant du cabinet de la ministre de la Mobilité Elke Van den Brandt.



Des voyages sous forme de « clients mystères » ont été organisés par le CAWaB avec des usagers à mobilité réduite sur le réseau STIB afin d'évaluer l'accessibilité du réseau. Ces balades visaient principalement à évaluer l'impact du comportement des chauffeurs sur l'accessibilité des transports en commun, tout en recueillant des données sur l'information destinée aux voyageurs.

ACCESSIBILITÉ PIÉTONNE

Nous avons participé à différentes actions/travaux avec nos partenaires WALK afin de défendre l'accessibilité piétonne à Bruxelles.

Nous avons participé à une matinée d'échange sur le déploiement d'un réseau piéton et de boucles accessibles (Brulocalis), au forum Goodmove ainsi

Parallèlement, des entretiens lors de trajets en transport en commun ont été menés avec différents profils de PMR dans le cadre du troisième livrable du projet JUSTICE, mené en collaboration avec l'ULB et l'UCLouvain. L'objectif était d'affiner les résultats du modèle, en comparant les pratiques observées sur le terrain avec les estimations théoriques du planificateur d'itinéraire.

qu'à la journée d'étude organisée par l'Arau et Walk « La rue, avec ou sans trottoir ? ».

Le CAWaB s'implique également dans la mise à jour du cahier de l'accessibilité piétonne et du Vademecum « espace public » portée par Urban.

MICROMOBILITÉ

Nous avons poursuivi notre travail de plaidoyer dans le cadre de l'arrêté d'exécution de l'ordonnance cyclopartage. En parallèle, le Conseil Bruxellois de la Personne Handicapée (CBPH) a émis un avis d'initiative à la demande du CAWaB sur l'arrêté relatif à la micromobilité au début

du mois de janvier. L'objectif était de soutenir auprès de la ministre de la Mobilité, Elke Van den Brandt, l'importance de réglementer le déploiement de la micromobilité et son stationnement, afin de garantir des cheminements piétons sans obstacle aux personnes en situation de handicap.

SCANCAR

Suite aux nouvelles règles de stationnement mises en place et entrées en vigueur le 8 juillet pour les titulaires de carte de stationnement pour personne handicapée après l'adoption par le gouvernement de l'ordonnance du 6 juillet 2022 sur l'organisation du stationnement, l'enregistrement du véhicule des titulaires de carte de stationnement est désormais légalement obligatoire et devra être effectué par mail, via l'application 4411, le bouton PMR de l'horodateur ou encore le SMS. L'équipe du CAWaB a testé l'ensemble des mesures proposées par les communes bruxelloises pour inscrire sa plaque de stationnement en vue de bénéficier de la gratuité de stationnement.

Ceci afin de démontrer l'incohérence des mesures et la complexité engendrée par le nouveau cadre légal imposé par la Région.

Alors que le droit au stationnement gratuit était auparavant simplement conditionné à la présentation de la carte de stationnement pour personne handicapée, l'ajout de ces nouvelles modalités obligatoires constitue un véritable obstacle à la mobilité que nous contestons fermement! Nous avons milité pour éviter cette situation et encore interpellé la Ministre et les Députés bruxellois, mais rien n'a permis de modifier cette décision politique jusqu'ici.

ACCESSIBILITÉ DU RÉSEAU TEC

La CAWaB siège au sein du Comité de Pilotage PMR (COFIL PMR) du réseau de l'OTW. Ce COFIL réunit le Cabinet du ministre de la Mobilité, l'AOT, l'OTW et ses Directions Territoriales, ainsi que le CAWaB. Il permet de suivre le plan de déploiement de l'accessibilité prévu au CSP de l'OTW et l'évolution des projets d'amélioration de l'accessibilité (fiabilité des rampes, audit, achat de matériel roulant, aménagements d'arrêts, formations...).

En 2023, le CAWaB a participé à l'évaluation du premier plan déploiement de l'accessibilité du TEC. Nous avons envoyé notre évaluation, portant sur chaque action et notre niveau de satisfaction ou non de son état d'avancement ainsi que des pistes d'améliorations de ce plan.

Une réunion de concertation a eu lieu avec l'OTW. Cette évaluation bilatérale a permis de rédiger un document présenté en comité de pilotage en fin d'année.

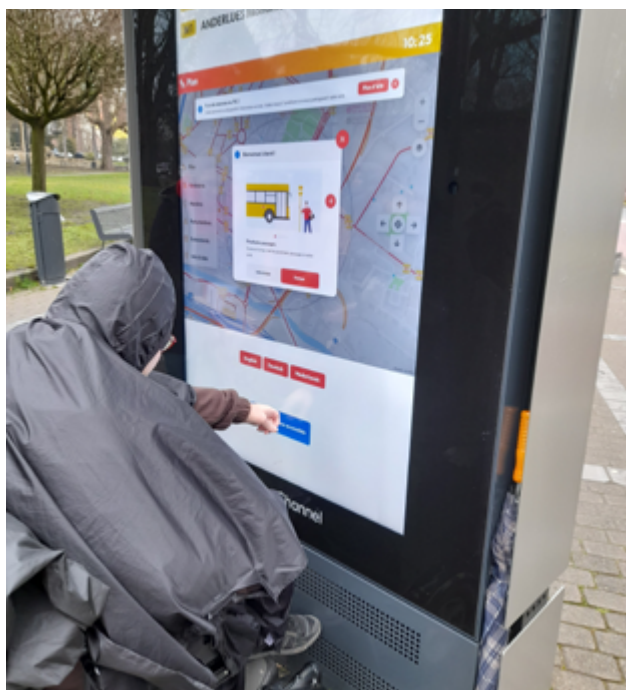
Au cours des mois de mars et d'avril, le CAWaB a sensibilisé via une mise en situation une soixantaine de membres du personnel de l'OTW, provenant de divers départements. Ces sessions de sensibilisation ont permis aux participants de comprendre les difficultés rencontrées par les voyageurs à mobilité réduite, avec notamment des problèmes de fiabilité des rampes de bus. Suite à cette action, l'OTW a exprimé son intérêt de réitérer l'expérience

et envisage de nouvelles sessions. Nous avons également rencontré la responsable des formations du TEC en vue d'alimenter le contenu du module de formation « clients à besoins spécifiques » à destination des chauffeurs.

Le CAWaB a également interpellé ou été consulté sur divers projets concrets en cours de développement au sein du TEC :

- Au sujet des rampes dans les bus, nous avons pu objectiver les soucis et avons demandé qu'un nouveau programme de monitoring de l'utilisation et des avaries des rampes, de maintenance et de formation soit mis en place afin d'assurer une réelle disponibilité du matériel. Malgré la présence de rampes dans 100% des bus, le dispositif n'est en effet aujourd'hui pas suffisamment fiable pour prendre le bus en toute confiance lorsque l'on dépend de la rampe pour être transporté.

- L'OTW va implémenter des écrans destinés à fournir de l'information en temps réel sur les prochaines arrivées de matériel roulant. Ces écrans devraient être équipés d'un dispositif de vocalisation de l'information dans le but de la rendre accessible aux déficients visuels. L'OTW consulte le CAWaB sur la manière dont l'information doit être vocalisée.



- En ce qui concerne l'installation des premières bornes d'information tactiles à certains arrêts, nous avons contacté les responsables du projet pour nous assurer de leur accessibilité. Le CAWaB a été invité à évaluer ces appareils avec un panel de personnes en situation de handicap. En collaboration avec Altéo, nous avons réuni un panel de six personnes aux profils et handicaps variés afin de recueillir un maximum de remarques en fonction de leurs besoins spécifiques.

CONCERTATION AVEC L'AUTORITÉ ORGANISATRICE DU TRANSPORT (AOT)

En tant que représentant des usagers PMR dans les transports en commun, le CAWaB est membre des OCBM (Organe de consultation des Bassins de Mobilité). L'accessibilité y est malheureusement peu prise en compte jusqu'ici. Nous avons eu des réunions de mise au point avec l'AOT pour une prise en compte de l'accessibilité à toutes les phases de l'évaluation du déploiement de l'offre. Une amélioration est prévue pour 2024. Le CAWaB a été consulté par l'AOT sur le projet de réforme

Enfin, nous avons organisé différentes sorties de terrain avec des usagers (personnes DV et se déplaçant en chaise roulante) sous le format du 'mystery shopping' afin de récolter des données sur les expériences de voyageurs à mobilité réduite sur le réseau TEC. L'objectif est que la région s'approprie la méthode lors de leurs contrôles qualité sur le terrain et que la variable "accessibilité" fasse désormais partie des critères d'évaluation.

de l'arrêté de 1976 sur la police des transports, ainsi que dans le cadre de la Réforme du transport PMR (TPMR) et du nouveau Contrat de Service Public de l'OTW.

Nous avons également été partie prenante dans l'unique réunion du CSWSR (Conseil Sécurité Routière) de l'année, portant sur la réforme du Code de la route. Le CAWaB a remis ses remarques sur les projets de textes et alimenté l'avis du Conseil.

INTERPELLATION SUR L'UTILISATION DES AIDES À LA MOBILITÉ DANS LES TRANSPORTS

De nombreuses personnes en situation de handicap, utilisatrices de scooters électriques adaptés, témoignent de situations problématiques sur le terrain lors de leurs déplacements sur le réseau de bus (et les trains). En effet ces scooters sont actuellement interdits d'embarquer dans les bus. Cependant, aucune information n'est disponible pour les voyageurs sur les sites d'information des TEC. Par ailleurs,

il y a une multitude de scooters différents, avec des caractéristiques très différentes. Les chauffeurs confondent régulièrement scooter et chaise roulante électrique ... Le CAWaB a consulté ses membres, émis **un avis sur le sujet** et interpellé l'ensemble des opérateurs de transport et administrations de la mobilité.

PLAN D'ACTIONS WALLONIE PIÉTONNE

La Région Wallonne a approuvé son plan Wallonie Piétonne. Le CAWaB a pu prendre connaissance du projet de plan et soumettre ses remarques. Il fera partie du groupe de

représentants des usagers en charge d'assurer le suivi de l'implémentation.

AUTRES ACTIONS

Le CAWaB est par ailleurs devenu membre du Pôle Mobilité du CESE (Conseil Économique, Social et Environnemental) et a participé à différentes discussions et réunions autour des bornes de recharge, de la cellule ferroviaire, de l'AGW Services de transport (taxi) ,...

L'accessibilité des bâtiments et espaces ouverts au public

Les bâtiments, qu'ils soient neufs ou plus anciens, hébergent des services, des lieux de travail, des commerces, des activités socioculturelles. Ils doivent pouvoir être visités par l'ensemble de la population et être, pour cela, accessibles à tous.

Le CAWaB demande de mettre un programme en place qui :

- Imposera la réalisation d'un diagnostic accessibilité pour chaque bâtiment ouvert au public.
- Imposera la programmation des travaux de mise en accessibilité des bâtiments
- Fixera une échéance réaliste et ambitieuse pour la mise en accessibilité de tous ces bâtiments.
- Imposera l'obtention d'une certification et la communication sur le niveau d'accessibilité des bâtiments.

Ces revendications concernent également les espaces ouverts au public tels que les espaces verts, places, parcs, plaines de jeux...



Les événements, qui auront lieu dans ces différents bâtiments et espaces, devront également être rendus systématiquement accessibles.

Sur le terrain, le CAWaB agit pour faire évoluer des prescriptions d'accessibilité inscrites dans le CoDT (ex-CWATUPE) (articles 414 et 415) et dans le RRU (Titres 4 et 7). Il plaide également pour une application plus rigoureuse des règlements d'urbanisme au travers de formations, certifications, contrôles et sanctions pour s'assurer que l'ensemble des projets urbanistiques concernés soient réellement conformes et accessibles après les travaux effectués.

Le CAWaB sensibilise les acteurs de la construction en faisant la promotion de son "Guide d'aide à la conception d'un bâtiment accessible".

Bruxelles

RRU - RÈGLEMENT RÉGIONAL D'URBANISME

Le RRU, Règlement Régional d'Urbanisme, a été soumis à **enquête publique** jusqu'au 20 janvier. Le CAWaB a participé à cette enquête publique pour faire part de ses **remarques sur les aspects positifs et les lacunes** de la réforme.

En complément du RRU, l'administration bruxelloise Urban. Brussels élabore un manuel pour clarifier la réglementation concernant l'espace public. L'objectif est de donner les clés pour la réalisation d'espaces publics de qualité en fonction

des scénarios rencontrés. Le CAWaB a été consulté dans le cadre d'un groupe de travail associé.

Organisation de l'événement « Quel cadre légal pour une société accessible : rencontre d'inspiration avec les acteurs français »

Le 25 avril, le CAWaB a accueilli trois intervenants français - Carole Guéchi, Déléguée Ministérielle à l'accessibilité

française, Nicolas Mériille d'APF France Handicap et Thierry Jammes de la Fédération des Aveugles de France - pour **discuter de l'expérience du cadre légal français sur l'accessibilité des ERP** (Établissements Recevant du Public), tel que défini dans la **loi Handicap de 2005**.

Cette rencontre s'est déroulée au Parlement bruxellois et a permis d'échanger sur cette loi, ainsi que sur l'état actuel et les progrès réalisés en matière d'accessibilité des bâtiments ouverts au public, 18 ans après son entrée en vigueur.

Devant plus de 40 participants, représentants des Cabinets ministériels, des administrations, des services publics et des associations, nos invités ont partagé les succès et les échecs de la législation nationale sur le handicap. Une **vidéo avec les moments clés de cette rencontre** a été réalisée.

Wallonie

Dans le cadre du Plan Accessibilité Wallon, le gouvernement s'est engagé à prendre un décret pour l'accessibilité des bâtiments. Le CAWaB a été intégré au Groupe de Travail dans le but d'alimenter la réflexion et les travaux du gouvernement et des administrations. Nous avons remis des notes et avis sur les projets de texte.

Le CAWaB a également invité les membres du GT lors de l'événement d'inspiration avec les acteurs français (voir supra).

L'accessibilité de la communication et du numérique



L'information et la communication sont également essentielles pour permettre l'inclusion et l'autonomie des personnes en situation de handicap. Pourtant, encore trop peu de canaux et de messages leur sont accessibles.

Le CAWaB demande de :

- Définir un cadre légal qui imposera l'accessibilité de l'information et de la communication des organismes publics et d'intérêt général.
- Définir, avec le secteur, les critères d'accessibilité à respecter (normes de contrastes, d'accessibilité numérique, de sous-titrage, de traduction en langue des signes et en Facile à lire et à Comprendre (FALC)...).
- Rendre accessibles à tous les canaux de contact et de prise de rendez-vous.
- Garantir l'accès pour les personnes présentant un risque de fracture numérique à des guichets physiques pour toute démarche administrative.

Par ailleurs, une Directive Européenne, en vigueur depuis septembre 2020, exige le respect des normes d'accessibilité pour tous les sites internet des services publics, et depuis 2021, pour les applications mobiles en Belgique. Cependant, il est regrettable de constater que de nombreux services publics ne respectent toujours pas ces obligations.

Le CAWaB milite pour que ces normes soient effectivement respectées, pour l'imposition de sanctions en cas de non-conformité, pour la formation des webdesigners et des étudiants en communication, et pour l'obligation de faire appel à des experts en accessibilité numérique afin de vérifier, valider, conseiller et certifier les sites concernés.

Bruxelles

Equal.Brussels, dans le cadre du plan Handistreaming a prévu de réaliser un Guide sur la communication inclusive, prenant en compte les différents publics, y compris l'accessibilité de la communication. Le CAWaB a accepté de participer au Comité d'accompagnement de ce projet, réalisé par un consultant externe.

En janvier, Paradigm (anciennement CIRB) a organisé le Salon de l'Inclusion Numérique, réunissant les acteurs de l'inclusion numérique pour des échanges autour de cette thématique. Le CAWaB a été invité en

tant qu'intervenant dans un panel comprenant CABAN, Febelfin et Easy.Brussels, afin de présenter les 40 recommandations que nous avons formulées pour rendre les services publics numérisés accessibles et inclusifs.

Le Ministre bruxellois de la Transition Numérique, Bernard Clerfayt, a également souligné que l'ordonnance « Bruxelles Numérique » viserait à garantir l'inclusion de tous les publics, l'accessibilité des services publics numériques, la diffusion d'informations sur les alternatives au numérique, ainsi que la disponibilité d'autres modes d'accès aux services publics en dehors du numérique. Le projet a été examiné en première lecture et a été soumis à l'avis du Conseil Bruxellois des Personnes Handicapées. Nous avons contribué à cet avis en demandant que toute démarche administrative puisse systématiquement être effectuée aux guichets physiques.

Wallonie

Dans le cadre des GT autour du projet de Décret accessibilité précités dans ce rapport, le CAWaB a également défendu l'importance de définir un cadre légal pour garantir l'accessibilité de l'information et de la communication. Ce projet de décret devra suivre son parcours législatif, dans l'espoir que le prochain gouvernement se l'appropriera et lui donnera vie.

Le CAWaB a également participé au premier Salon de l'Inclusion numérique à Louvain-La-Neuve.

Le baromètre de maturité numérique et le Plan d'Inclusion numérique y ont été présentés. Nous avons participé à un atelier portant sur les services publics numérisés et avons pu remettre nos 40 recommandations pour des services accessibles & inclusifs, recommandations que nous avons déjà remises à Paradigm (Bruxelles) dans le cadre d'une mission que nous avons menée pour eux en 2022.

L'accessibilité des élections

Le CAWaB défend une meilleure accessibilité des bureaux, dispositifs de vote et campagnes électorales. Il promeut par ailleurs une meilleure communication et évaluation des mesures prises par les communes et régions pour l'amélioration de l'accessibilité des élections.

En cette année préélectorale, le fédéral et les régions ont sollicité le CAWaB en vue de nous informer ou consulter sur les mesures prises pour rendre les scrutins et campagnes accessibles à toutes et tous :

Fédéral

Un groupe de travail a été créé pour répondre à la demande des SPF et SPW Intérieur concernant un projet pilote de vote via Gabarit pour les personnes déficientes visuelles. Une rencontre avec l'administration en charge aux Pays-Bas s'est déroulée le 15 mai afin d'évaluer les points positifs et opportunités avant de se lancer concrètement dans ce projet pilote en Belgique. Le CAWaB a délégué la mise en œuvre du projet à ses membres représentant les personnes déficientes intellectuelles.

Région wallonne

Un premier GT Accessibilité des élections (communales d'octobre 2024) a été organisé en novembre en Région Wallonne.

Le Cabinet Collignon et le SPW Intérieur a présenté les mesures prévues dans le Plan Accessibilité wallon destinées à favoriser l'accessibilité aux élections.

Le CAWaB sera associé en 2024 à un GT en vue de veiller à la bonne mise en œuvre de ces actions.

Bruxelles

De la même manière, Bruxelles Pouvoirs Locaux a invité le CAWaB et Unia en vue de nous informer et consulter sur les mesures prises et à prendre pour favoriser l'accessibilité des processus électoraux (en octobre 2024).

L'accessibilité des soins

De nombreuses études ont déjà montré le manque d'accessibilité des services de soins aux personnes en situation de handicap. Les difficultés peuvent se présenter tout au long du parcours de soins, depuis la prise de rendez-vous jusqu'à l'accueil réservé par le personnel en passant par les problèmes d'accessibilité du bâtiment ou d'orientation dans celui-ci.

Le CAWaB milite pour que des normes légales imposent des procédures et des référentiels sur l'accessibilité des soins, portant tant sur les infrastructures, que sur les équipements médicaux, l'accueil, la signalétique et l'accompagnement.

Bruxelles

Suite à la publication de notre rapport sur l'accessibilité des soins et de premiers échanges avec le Cabinet du ministre de la Santé, Alain Maron, le CAWaB a été invité en juin 2023 à rencontrer le Ministre pour évaluer les actions déjà entreprises et celles qui pourraient encore l'être durant la fin de la législature.

Wallonie

Dans le cadre du Plan Accessibilité, le CAWaB a été consulté dans le cadre d'un groupe de travail sur l'accessibilité des maisons médicales.

Nous avons participé à la réalisation d'un questionnaire à l'attention de l'ensemble du secteur pour évaluer les mesures prises dans les maisons médicales à ce jour, et leurs besoins pour aller un pas plus loin.

Le CAWaB a rencontré les membres de la Fédération des maisons médicales dans le cadre d'un workshop autour de la thématique de l'accessibilité, organisé le jour de leur Assemblée Générale.

L'accessibilité du logement

Les membres du CAWaB agissent au sein du consortium « Construire Adaptable » qui vise à promouvoir le logement adaptable, à accompagner les professionnels et à travailler à la définition des critères de conception de ce type de logement.

Le CAWaB milite également pour une plus grande disponibilité de logements accessibles, tant dans les logements sociaux que dans les logements privés.

Wallonie

CALA - LOGEMENT ADAPTABLE

Le CAWaB et ses partenaires du secteur de la construction ont travaillé en 2023 à la définition du nouveau référentiel pour le logement adaptable. Des divergences importantes sont apparues avec l'augmentation importante des coûts de construction (énergie, matériaux) pour le secteur. Les

représentants du CAWaB défendent cependant un socle de critères de bases pour ne pas compromettre la qualité des logements et leur bonne utilisation par leurs occupants en situation de handicap. L'année 2024 devrait accoucher d'un nouveau référentiel validé par l'ensemble des partenaires.

Bruxelles

CONSEIL CONSULTATIF LOGEMENT

Depuis mi-2022, le CAWaB est membre invité du Conseil Consultatif Logement à Bruxelles. Ce siège nous permet d'être informé de tout projet législatif en matière de logement et de soit informer les membres du Conseil d'un point d'attention dont ils devraient prendre connaissance dans le cadre de la rédaction de leurs avis, ou d'émettre

nous-mêmes un avis d'initiative à l'attention du demandeur d'avis.

Nous avons, dans ce cadre, contribué dans le cadre des législations RRU et normes incendie.

AUTRES ACTIONS

Nous avons été invités par le comité de direction de Bruxelles Logement pour leur transmettre nos priorités en matière de logement.

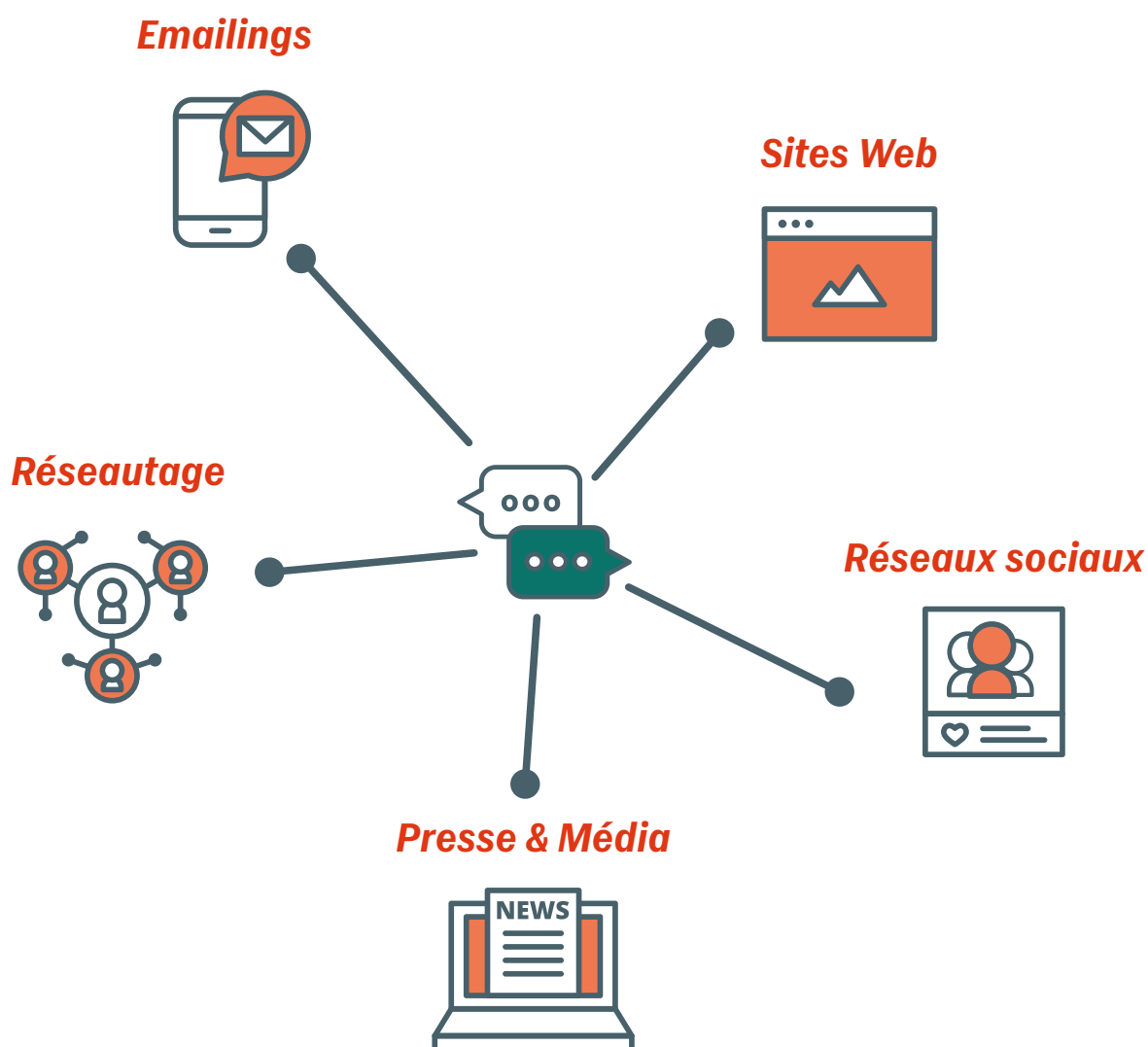
Dans le cadre de la mission d'accompagnement du Plan Handistreaming, nous avons également travaillé avec

Bruxelles Logement et la SLRB sur la mise en œuvre de leurs actions (procédure d'inscription dans le logement social, besoins en matière de référentiels techniques, formations des assistants sociaux, cadastre...)

COMMUNICATION DU CAWAB

Le CAWaB utilise différents canaux à sa disposition pour informer et mobiliser ses membres et le public autour des questions d'accessibilité. Parmi ses moyens de communication, on retrouve par exemple l'envoi d'emails, la diffusion de contenu sur les réseaux sociaux, mais aussi des publications propres d'articles ou de guides spécialisés parus sur notre site web.

Les canaux de communication



Emailings

REVUE POLITIQUE, DE PRESSE ET D'ACTUALITÉS

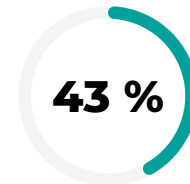
12 éditions/an - 269 abonnés

Le CAWaB envoie mensuellement une revue relayant l'actualité dans le domaine de l'accessibilité. L'objectif principal est d'assurer une veille informative et la diffuser pour tenir ses abonnés au fait notamment des questions parlementaires, des articles de presse, des analyses, des sondages, des rapports...

NEWSLETTER

3x/an - 571 abonnés

Une newsletter périodique diffuse les dernières actualités, actions et analyses relatives au CAWaB. En 2023, trois éditions ont été envoyées, avec un taux d'ouverture significatif, atteignant plus de 43% en moyenne. Cette lettre informative vise à maintenir le public informé et engagé dans les activités du CAWaB.



Sites Web

WWW.CAWAB.BE

18 articles publiés en 2023

Notre site internet, qui est alimenté par de nouveaux articles régulièrement, constitue une ressource centrale pour notre militance. En 2023, nous avons publié 18 nouveaux articles et mis à disposition un guide de "recommandations pour sécuriser les cheminements piétons aux abords des chantiers et voies de contournement" pour faciliter l'accès de tous les piétons à l'espace public lorsque celui-ci est en chantier.

WWW.AGIR.CAWAB.BE

Moyenne de 70 visites /mois en 2023

La plateforme "Agir pour l'accessibilité", lancée en 2020, permet aux citoyens de signaler les problèmes d'accessibilité dans leur environnement direct. Avec une moyenne de 70 visites mensuelles en 2023, cette plateforme fait le pont entre notre travail de militance et les difficultés rencontrées par les citoyens en matière d'accessibilité au quotidien.

Réseaux sociaux

Le CAWaB maintient une présence active sur plusieurs plateformes de médias sociaux afin de maximiser sa portée et son impact auprès d'un public cible large. Les publications mettent en lumière l'avis du CAWaB en matière d'accessibilité, mais aussi les avancées significatives obtenues via son travail de défense et promotion. Les réseaux sociaux permettent également de partager des publications des associations membres du CAWaB qui représentent plus de 70.000 followers cumulés.

Les différentes plateformes utilisées par le CAWaB et leurs audiences (au 31.12.23) :

 Facebook > 3050 abonnés

 LinkedIn > 890 abonnés

 YouTube > 72 abonnés

 X/Twitter > 565 abonnés

 Instagram > 265 abonnés



Des visites de terrain pour monitorer l'accessibilité des transports en commun

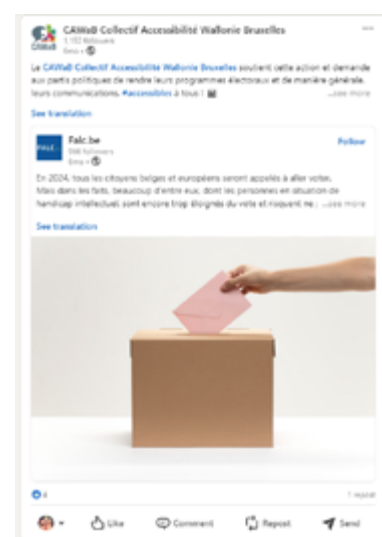
En avril et en mai 2023, le CAViAB a accompagné 9 personnes handicapées dans les transports de la STIB. La STIB se voit les bus, les trams et les métros à Bruxelles. Le CAViAB a observé plusieurs choses :

- Le comportement du chauffeur avec les personnes handicapées ;
- Les informations dans le transport ;
- Le temps d'attente ;
- Et le chauffeur respectant le bus du handicapé quand il s'agit de l'arrêter.

Le CAViAB a aussi une observation à la STIB. Les observations sont notées à la STIB à rendre ses transports plus accessibles.

Chaque 10 jours d'arrêt et de bus, nous avons réalisé des observations communes avec des personnes en situation de handicap (2 personnes en fauteuil roulant, 2 personnes en situation de handicap visuel, 2 personnes en situation de handicap auditif, 2 personnes en situation de handicap physique). Nous ne sommes pas allés dans un bus, mais nous avons pu observer le comportement du chauffeur et le respect des personnes handicapées. Nous ne sommes pas allés dans un bus, mais nous avons pu observer le comportement du chauffeur et le respect des personnes handicapées. Nous ne sommes pas allés dans un bus, mais nous avons pu observer le comportement du chauffeur et le respect des personnes handicapées.

Observation de la STIB en situation de handicap. Le CAViAB a accompagné 9 personnes handicapées dans les transports de la STIB. La STIB se voit les bus, les trams et les métros à Bruxelles. Le CAViAB a observé plusieurs choses :



Réseautage

Le partage d'informations et d'expertise avec les responsables de la communication au sein des 21 associations est régulier. Cette collaboration permet d'échanger des connaissances avec des collègues spécialisés dans divers domaines liés à un type de handicap. En facilitant la transmission d'informations et le partage entre les membres, cela permet d'atteindre un large éventail de personnes en situation de handicap qui sont directement impliquées dans ces associations ou qui gravitent autour d'elles.

En avril 2023, le CAWaB a assuré une présence au Salon MUNICIPALIA - le salon des mandataires wallons - afin de communiquer sur les différentes thématiques liées à l'accessibilité vis-à-vis d'un public de décideurs locaux.

Presse & média

Le CAWaB tente de maintenir une présence journalistique dans les médias traditionnels, en adressant des communiqués de presse lors d'événements marquants, assurant ainsi une visibilité et une crédibilité vis-à-vis du grand public mais aussi des décideurs.

Ci-dessous, les parutions du CAWaB dans la presse en 2023 :

25.01.23 - La Libre Belgique

« L'accès aux trains pose problème à un voyageur sur quatre : "À Anderlecht on peut accéder aux quais, mais pas monter à bord..." »

16.03.23 - Images à l'appui (RTL-TVI)

« Trottinettes : le fléau des grandes villes ? »

30.04.23 - Le Journal de la Première RTBF

« Journée internationale des Mobilités et de l'Accessibilité »

09.06.23 - Le Soir :

« Les gares PMR pas totalement accessibles: 'On peut juste aller regarder passer les trains' »

30.06.23 - RTBF

« Les règles changent à Bruxelles pour le stationnement des personnes à mobilité réduite »

04.08.23 - BX1

« Mobilité : les stations de métro Madou et Jacques Brel désormais accessibles en ascenseur »

01.09.23 - RTL

« Les trottinettes en libre-service perdent du terrain à Bruxelles : leur nombre va bientôt drastiquement »

05.09.23 - BX1

« Bruxelles : deux gares seulement sont vraiment accessibles aux personnes à mobilité réduite »

14.11.23 - Le Soir

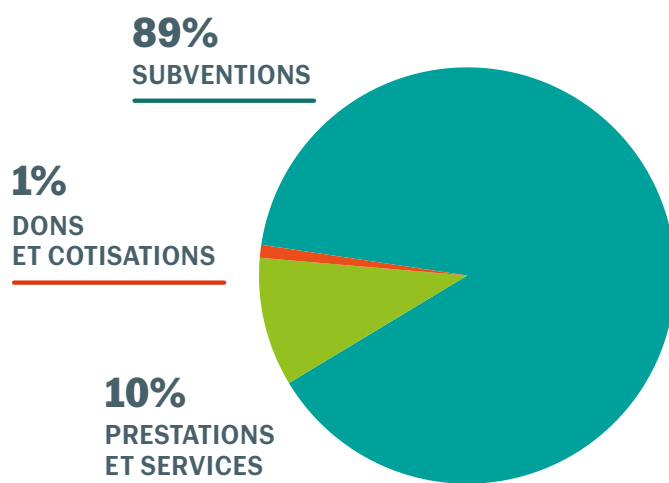
« Pourquoi les transports en commun à Bruxelles sont-ils aussi difficiles d'accès pour les chaises roulantes ? »

03.12.23 - RTBF

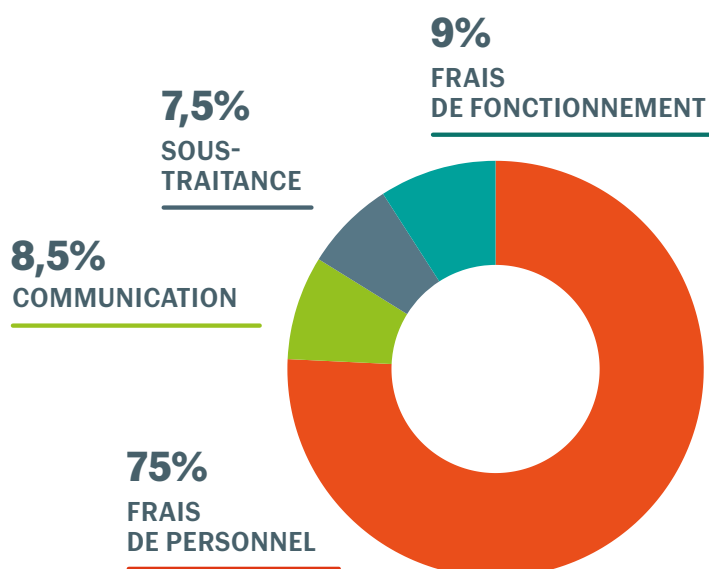
« Journée internationale des personnes handicapées : les associations déplorent une 'absence totale de vision en matière d'accessibilité' »

COMPTES ANNUELS 2023

Rentrées



Dépenses



CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

L'année 2023 a été marquée par la priorisation des actions de militance du CAWaB. Ces priorités sont à présent déclinées à travers une série d'actions stratégiques et de projets ciblés.

En parallèle, le Collectif a continué à défendre l'accessibilité dans divers secteurs clés, allant des transports et infrastructures publiques à la communication et au numérique. Ses initiatives ont renforcé sa position : le CAWaB est désormais reconnu comme un acteur essentiel dans la lutte pour une société plus inclusive.

En se tournant vers 2024, l'année des élections, ses priorités se concentrent sur l'obtention d'un cadre légal solide qui garantisse l'accessibilité.

Ces priorités sont fondamentales pour bâtir une société à laquelle chaque individu peut participer pleinement et librement. Le CAWaB s'engage à collaborer étroitement avec les parties prenantes pour s'assurer que ces objectifs soient intégrés dans les programmes politiques et ensuite effectivement réalisés.

En unissant ses forces et en maintenant sa détermination, Le CAWaB est convaincu qu'il pourra réaliser des avancées significatives en 2024 et au-delà, afin de tendre vers une société véritablement accessible et inclusive.





CAWaB asbl

Collectif Accessibilité Wallonie Bruxelles

Siège Social

13 avenue Jules Bordet, 13
1140 Bruxelles, Belgique

Siège d'Exploitation

23 rue de la Pépinière
5000 Namur, Belgique

081 13 97 87

info@cawab.be

www.cawab.be

avec le soutien de

